

# CORALMAR

Les vacances à Coralmar sont un enchantement que nous partageons tous.

Encore faut-il que chacun s'efforce de **respecter et de faire respecter** les quelques règles établies dans l'intérêt commun.

Le Conseil syndical du Marina et son Président vous en dressent ici un rappel non exhaustif. Merci de bien vouloir **accrocher cette petite carte dans votre appartement** à destination des personnes qui l'habitent temporairement.

## **Appartement**

**La construction de nos bâtiments justifie d'être vigilants au bruit en particulier la nuit:** éclats de voix excessifs, bruits de talons sur le carrelage, déplacement de chaises, de meubles ou roulements d'une valise sur le sol suffisent pour gâcher le sommeil des copropriétaires même relativement éloignés. Merci d'y veiller.

**Le linge ne doit pas être mis à sécher sur les rambardes, ni devant, ni derrière le bâtiment,** pour conserver une certaine élégance de coup d'œil et que le Marina ne se déguise pas en favela.

**Merci de ne rien jeter au dessus des balcons,** cendres de cigarettes, miettes de pain etc... il y a des terrasses habitées en dessous !

Les seuls barbecues autorisés sont à gaz ou électriques.

Les travaux ne sont pas autorisés du 1 avril au 15 octobre, quand ils sont autorisés, merci de respecter les weekends et les heures de repas.

## **Couloirs, terrasses, coursives communes**

**Ce sont exclusivement des lieux de passage,** ils ne sont destinés ni à des regroupements, ni à devenir des plaines de jeu, ni à recevoir mobiliers ou objets divers, ni à être privatisés, même temporairement, pour quelque festivité que ce soit. Cette règle est évidemment encore plus vraie à compter de 23 heures !

## **Piscines**

**Merci de respecter les horaires d'ouverture,** le matin, pour que l'entretien puisse être fait, le soir, pour respecter le calme. Evidemment les plages de la piscine doivent être quittées dès la fermeture de la piscine.

**Les transats sont à la disposition de tous,** ils ne doivent donc pas faire l'objet d'une « pré réservation » par quelques uns. Les transats ne sont pas destinés à être jetés ou installés dans l'eau des piscines.

**Les amateurs de musique utiliseront des écouteurs** pour ne pas gêner les amateurs de silence.

**Les matelas pneumatiques ou équivalents ne sont pas autorisés.**

Les jeux de ballons cessent dès qu'ils peuvent ennuyer les autres nageurs.

Tant que faire se peut, les parents tenteront de canaliser les ardeurs vocales de leurs enfants.

**Par sécurité les objets de verre sont interdits** sur les plages de la piscine, et par hygiène, la nourriture y est proscrite. Les apéritifs, comme les pique-niques y sont donc interdits.

Les parasols sont interdits. La tenue de bain sera adaptée.

## **Animaux**

Leurs maîtres sont priés de ne pas les emmener à la piscine où ils ne sont pas autorisés, ils s'assureront de ne pas les laisser errer, ni aboyer y compris à l'intérieur des appartements. De plus, évidemment, ils feront leur affaire d'éliminer les déjections de leurs animaux.

## **Stationnement**

En saison, il est parfois difficile de se garer, ce n'est cependant pas une raison pour se garer n'importe où, en gênant les autres ou dans les zones de demi-tour.

Le stationnement de longue durée de véhicules inutilisés est interdit.

Cela fait beaucoup de règles, bien entendu, (dont certaines semblent plus qu'évidentes) et au final elles devraient toutes être remplacées par cette unique règle de courtoisie :

**Le bon plaisir de quelques uns ne doit pas gêner celui des autres. Merci à tous.**

**Le Président et le conseil du Marina**